

COMMUNE  
de  
**BINDERNHEIM**



**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE**

**Règlementant la circulation et le stationnement  
à l'occasion de travaux de rénovation  
4 rue du Buhly**

- Vu** Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,
- Vu** Le code de la route et notamment les articles R.110-1, R110-2, R110-5, R411-8, R411-18 et R411-25 à R411-28 ;
- Vu** L'article 26-15 du Code Pénal,
- Vu** la demande du 12/04/2025 de Mme PUGLIESE Sandra demeurant 4 rue du Buhly à BINDERNHEIM,

**Considérant** que les travaux de rénovation de la propriété sise 4 rue du Buhly nécessite de réglementer la circulation et le stationnement,

**ARRETE**

**Article 1 :** le stationnement sera interdit au droit du chantier. La rue sera fermée à la circulation. Une déviation sera mise en place par la rue de la Dordogne (D211) et la rue de Wittisheim (D82).

**Article 2 :** l'arrêté entrera en vigueur pour la journée du jeudi 17 avril de 7h à 18h.

**Article 3 :** La signalisation ainsi que les mesures de sécurité seront à la charge de Mme PUGLIESE Sandra. Les panneaux de signalisation mis en place pour les besoins du chantier devront être solidement attachés. Les supports mobiles devront être lestés à leur base par une masse constituée de matériaux non agressifs, par rapport à la sécurité routière.

**Article 4 :** Mme PUGLIESE Sandra prendra toutes les dispositions nécessaires afin que la collecte des ordures ménagères puisse se faire normalement et dans de bonnes conditions (bac jaune le lundi semaine paire / bac gris les mercredis).

**Article 5 :** Le présent arrêté sera inscrit au registre communal et publié selon l'usage local.

Ampliation en sera adressée

- Mme PUGLIESE Sandra
- SMICTOM Alsace Centrale – Service gestion de la collecte
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marckolsheim/Sundhouse
- La Brigade Verte
- M. le Chef de la section locale des sapeurs- pompiers



Bindernheim, le 14 avril 2025  
Le Maire, Christian MEMHELD